

### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

### SALON DU PERSONNEL - ÉCOLE JACQUES-DE CHAMBLY

#### PRÉSENCES :

Philippe Desmarais, parent	Sophie Beaudoin, enseignante
Manon Faucher, parent	<i>*Johanne Rousseau, enseignante</i>
Massimo Gallizzi, parent	Claire St-Jean, enseignante
Elaine Grignon, parent	Sonia Gagnon, secrétaire d'école
Julie-Anne Gagnon, parent	Julie Leclair, technicienne du service de garde
	Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire

*\*Absence motivée*

*\*\*Absence non motivée*

#### MEMBRES DU PUBLIC :

Monsieur Mathieu Rousseau-Vary, spécialiste en éducation physique et à la santé, remplaçant de Madame Johanne Rousseau est présent et assiste à la séance en tant qu'observateur.

Madame Sarah-Ysabel Bardier, stagiaire dans la classe de Madame Sophie Beaudoin, est présente et assistera à la séance en tant qu'observatrice, et ce, dans l'atteinte d'un des objectifs de son stage.

#### INVITÉ(S) :

Aucun invité

#### I. Ouverture de la réunion

Madame Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire, ouvre la séance à 19 h en se présentant auprès des membres-parents. Madame St-Cyr assurera l'intérim jusqu'au retour de Monsieur Matthieu Solinas.

##### I.1 Vérification du quorum

Philippe Desmarais, président du conseil d'établissement, constate qu'il y a quorum.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Julie Leclair, appuyée de Julie-Anne Gagnon, propose l'adoption de l'ordre du jour suivant, avec l'ajout du point II.1 État de la situation au niveau de la direction.

1. Ouverture de la réunion
  - 1.1 Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux des séances du 28 novembre 2017 et 16 janvier 2018
4. Suivis aux procès-verbaux du 28 novembre 2017 et du 16 janvier 2018
5. Parole au public
6. Parole au représentant du Comité de parents
7. Parole aux enseignantes et au personnel de soutien
8. Parole à la technicienne du service de garde

9. Points à traiter
  - 9.1 Critères de sélection pour la direction d'école - approuve
  - 9.2 Grille-matières 2018-2019 - approuve
  - 9.3 Photographie scolaire 2018-2019 – convient
  - 9.4 POUR résolution approuvée – Acte d'établissement (courriel 2018-02-20)
  - 9.5 POUR résolution approuvée – Activités parascolaires et projet EVB (courriel 2018-03-22)
  - 9.6 Plan d'engagement vers la réussite/Consultation – approuve
  - 9.7 Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève/Consultation – approuve
  - 9.8 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou de Comité exécutif à l'aide de moyens de communication/Consultation – approuve
  - 9.9 Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes/Consultation - approuve
  - 9.10 Dépôt de projets pour le fonds à destination spéciale – approuve
  - 9.11 Course à relais (club de course) et cross-country secteur 5<sup>e</sup> année – approuve
  - 9.12 Demande au fonds d'aide aux familles - approuve
  - 9.13 Activité de financement printemps 2018 – pour échange
  - 9.14 Offre de conférence pour les parents avec mesure 15024 Aide aux parents
10. Points d'information
  - 10.1 Politique d'admission et d'inscription 2018-2019 – est informé
  - 10.2 Mise à jour budgétaire de l'école – est informé
  - 10.3 Liste des effets scolaires
  - 10.4 Frais chargés aux parents
11. Autres sujets
  - 11.1 État de la situation au niveau de la direction (ajout)
12. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ CÉ25-04-2018**

### **3. Lecture et adoption des procès-verbaux des séances du 28 novembre 2017 et 16 janvier 2018**

Claire St-Jean, appuyé(e) de Sonia Gagnon, propose l'adoption des procès-verbaux du 28 novembre 2017 et du 16 janvier 2018 tels qu'ils ont été rédigés.

**ADOPTÉ CÉ26-04-2018**

### **4. Suivis aux procès-verbaux du 28 novembre 2017 et du 16 janvier 2018**

Comme la direction est nouvellement arrivée en poste (moins de 48 heures), elle n'a pas été en mesure d'effectuer des suivis sur les sujets qui étaient à l'ordre du jour lors des 2 dernières séances.

Un membre nous informe de son côté qu'il a bel et bien effectué des appels à la Ville de Chambly, comme il l'avait soulevé lors de la dernière séance, en lien avec la Clinique THC située devant l'école. La Ville de Chambly lui a confirmé que la clinique en sera une d'information sur le cannabis et qu'il n'y aurait aucune vente du produit en tant que tel dans ses locaux. Par contre, des dérivés du cannabis sous forme d'huile ou autres pourraient y être vendus. La bannière promotionnelle a, quant à elle, été retirée depuis.

## **5. Parole au public**

Le public est constitué d'observateurs qui ne demandent pas la parole.

## **6. Parole au représentant du Comité de parents**

Philippe Desmarais effectue un suivi de séance en séance et indique qu'il y a plusieurs sujets qui seront traités lors de cette séance au Conseil d'établissement. Massimo Gallizi, substitut au Comité de parent, n'a malheureusement pu assister aux dernières rencontres.

## **7. Parole aux enseignantes et au personnel de soutien**

Claire St-Jean mentionne que, malgré le fait qu'il y ait eu 3 différentes directions depuis janvier dernier, l'équipe roule et les dossiers avancent.

## **8. Parole à la technicienne du service de garde**

Julie Leclair mentionne que ça se passe bien du côté du service de garde. La journée pédagogique du 27 avril 2018 aura comme thème : « L'hymne au printemps ». La période d'inscription est en cours.

## **9. Points à traiter**

### **9.1 Critères de sélection pour la direction d'école – approuvé**

La direction intérimaire quitte la séance du conseil pour ce point.

Le président du conseil explique aux nouveaux membres du CÉ en quoi consistent les critères de sélection pour le poste à la direction d'école. La liste des critères de sélection avait été bien travaillée il y a quelques années et a été reconduite d'année en année.

Sophie Beaudoin, appuyée de Julie-Anne Gagnon, propose l'approbation des critères de sélection pour le poste de la direction de l'école tel qu'ils ont été présentés par Monsieur Desmarais. Ce dernier fera suivre ces informations à la commission scolaire.

**APPROUVÉ CÉ27-04-2018**

La direction intérimaire réintègre la séance du conseil.

### **9.2 Grille-matières 2018-2019 – approuvé**

La direction intérimaire présente la grille-matières pour l'année scolaire 2018-2019 et informe les membres du conseil d'établissement que lors de la dernière assemblée générale des enseignantes et enseignants, ceux-ci ont approuvé ce qui suit :

- Reconduction de la grille-matières actuelle pour les élèves du préscolaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle
- Ajout de 30 minutes par groupe de l'enseignement de la musique aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle (total de 2 h) ;
- Retrait de 30 minutes par groupe dans la grille-matières des enseignantes titulaires du 3<sup>e</sup> cycle ;
- Affecter obligatoirement les 30 minutes modifiées aux tâches des enseignantes titulaires du 3<sup>e</sup> cycle à une tâche de co-enseignement entre elles lors de l'élaboration de la tâche en septembre 2018 ;

- convenir que cette modification est valide que pour la durée d'une année scolaire et devra être révisée, et ce, à chaque année scolaire.

Massimo Gallizzi, appuyé de Philippe Desmarais, propose d'approuver de la grille-matières telle que présentée.

**APPROUVÉ CÉ28-04-2018**

### **9.3 Photographie scolaire 2018-2019 – convient**

La direction intérimaire explique qu'avec son arrivée dans les dernières heures, elle a eu connaissance que Monsieur Solinas avait effectué des soumissions auprès de trois fournisseurs pour la photographie scolaire. Malheureusement, comme elle n'a pas accès aux courriels échangés et qu'elle n'aura pas le temps d'émettre de nouvelles demandes de soumission à cause des priorités de l'école, elle demande aux membres si la reconduction des photos scolaires au fournisseur actuel « Piximage » conviendrait, si bien sûr, après échange entre les membres, tous sont satisfaits des critères habituellement recherchés pour la photographie scolaire.

Philippe Desmarais, appuyé de Sophie Beaudoin, propose la reconduction des photos scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 au fournisseur Piximage.

**ADOPTÉ CÉ29-04-2018**

### **9.4 POUR résolution approuvée – Acte d'établissement (courriel 2018-02-20)**

Comme la séance au conseil d'établissement du 6 mars avait été annulée en raison de l'absence de Monsieur Solinas et que Madame Katy Parent, directrice intérimaire du 12 février à la fin-mars, devait consulter le conseil d'établissement avant le 13 mars pour l'approbation d'une modification à l'acte d'établissement de l'école, un courriel a été envoyé par le président Philippe Desmarais à tous les membres du CÉ afin d'obtenir l'approbation de ceux-ci aux modifications demandées en ce sens. Comme la majorité des membres ont pris connaissance de l'avis de consultation et ont approuvé la modification à l'acte d'établissement de l'école, Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire à ce jour, désire simplement obtenir un numéro de résolution à cet avis de consultation.

Elaine Grignon, appuyé de Sonia Gagnon, propose l'approbation d'un numéro de résolution pour la modification à l'acte d'établissement de l'école.

**APPROUVÉ CÉ30-04-2018**

### **9.5 POUR résolution approuvée – Activités parascolaires et projet EVB (courriel 2018-03-22)**

Comme pour le point précédent et au fait que la prochaine séance au conseil d'établissement devait avoir lieu seulement le 10 avril, Madame Katy Parent a dû effectuer une demande d'approbation par courriel le 22 mars 2018 auprès des membres du conseil d'établissement pour la tenue des activités parascolaires de la session Printemps 2018 qui devaient débiter dans la semaine du 9 avril. Il y avait également une demande au fonds à destination spéciale pour l'achat de semence (à semer le plus tôt possible) pour le Comité EVB. Comme la majorité des membres ont pris connaissance des activités parascolaires offertes par Récré-Action et Heidi's Little Book Club, de la demande du Comité EVB et qu'ils ont approuvé chaque activité, Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire à ce jour, désire également obtenir un numéro de résolution pour l'approbation des activités ci-dessus.

Julie Leclair, appuyée de Manon Faucher, propose l'approbation d'un numéro de résolution pour l'approbation des activités parascolaires offertes et de la demande du Comité EVB pour une dépense au Fonds à destinations spéciale.

**APPROUVÉ CÉ31-04-2018**

## **9.6 Plan d'engagement vers la réussite/Consultation – approuve**

Les membres ont été invités, par courriel, à prendre connaissance avant la séance, du document de consultation sur le « Plan d'engagement vers la réussite ».

- Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016 ;
- Considérant que le nouvel article 209.1 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en application de l'article 459.2 ;
- Considérant que le plan d'engagement vers la réussite doit comporter divers éléments, dont le contexte dans lequel la Commission scolaire évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert ;
- Considérant que l'article 209.1 prévoit également que dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte diverses instances et groupes, notamment les conseils d'établissements de ses écoles et de ses centres ;
- Considérant qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, toutes les écoles et tous les centres devront adopter leur projet éducatif lequel devra être cohérent avec le plan d'engagement vers la réussite ;
- Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet de son projet de Plan d'engagement vers la réussite, lors de sa séance ordinaire publique du 3 avril 2018 ;
- Considérant la présentation du Plan d'engagement vers la réussite qui a été faite à la majorité des présidents des conseils d'établissement des écoles et des centres de la Commission scolaire des Patriotes, le 4 avril 2018 ;
- Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit faire parvenir le Plan d'engagement vers la réussite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- Considérant la présentation du Plan d'engagement vers la réussite par Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire et les échanges tenus lors de la rencontre du conseil d'établissement ;

Il est proposé par Manon Faucher, appuyée de Philippe Desmarais, que le conseil d'établissement de l'école Jacques-De Chambly donne un avis favorable au projet de Plan d'engagement vers la réussite, tel quel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**APPROUVÉ CÉ32-04-2018**

### **9.7 Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève/Consultation – approuve**

Les membres du conseil d'établissement ont été invités à prendre connaissance avant la séance, du document de consultation du « Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève », par courriel.

- Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016 rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève*.
- Considérant que d'autres modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* au cours des dernières années doivent également être prises en compte et qu'il est aussi nécessaire de prévoir au règlement la nomination d'un substitut au Protecteur de l'élève ;
- Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392) ;
- Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018 ;
- Considérant la présentation par Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire et les échanges tenus lors de la rencontre ;

Il est proposé par tous les membres présents à la séance que le conseil d'établissement de l'école Jacques-De Chambly donne un avis favorable aux modifications proposées ;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**APPROUVÉ CÉ33-04-2018**

### **9.8 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou de Comité exécutif à l'aide de moyens de communication/Consultation – approuve**

Les membres ont été invités, par courriel, à prendre connaissance avant la séance, du document de consultation du « Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou de Comité exécutif à l'aide de moyens de communication ».

- Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016 rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication*.
- Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392) ;
- Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication* modifiés, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018 ;

- Considérant la présentation par Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire et les échanges tenus lors de la rencontre ;

Il est proposé par tous les membres présents à la séance que le conseil d'établissement de l'école Jacques-De Chambly donne un avis défavorable aux modifications proposées, avec les commentaires suivants :

- C'est un engagement d'un commissaire élu, d'être présent aux séances du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**APPROUVÉ CÉ34-04-2018**

### **9.9 Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes/Consultation – approuve**

Les membres ont été invités, par courriel, à prendre connaissance avant la séance, du document de consultation du « Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes ».

- Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes*.
- Considérant que ce Code prend la forme d'un règlement et est adopté conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392) ;
- Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes* modifiée, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018 ;
- Considérant la présentation par Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire et les échanges tenus lors de la rencontre ;

Il est proposé par tous les membres présents à la séance que le conseil d'établissement de l'école Jacques-De Chambly donne un avis favorable aux modifications proposées ;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**APPROUVÉ CÉ35-04-2018**

### **9.10 Dépôt de projets pour le fonds à destination spéciale – approuve**

La direction intérimaire présente deux projets qui ont été soumis auprès de la direction dans les dernières semaines par des enseignantes. Aussi, les membres ont eu l'opportunité de les recevoir par courriel afin d'en prendre connaissance avant la séance. L'une d'elles est en lien avec le souhait d'améliorer l'aménagement d'une classe flexible pour l'année scolaire en cours et à venir. L'autre demande est aussi en lien avec l'aménagement de matériel pour une classe flexible auprès des élèves du préscolaire. Suite à quelques échanges, les membres considèrent ces deux demandes de projet comme étant reçus. Par contre, comme il avait déjà été déterminé que le fonds à destination spéciale devait être utilisé pour des projets pour l'ensemble des élèves, les membres réitèrent et demandent à ce que cette utilisation soit à clarifier auprès du personnel pour les

prochaines demandes à venir. Les membres conviennent que les deux demandes de réalisation des projets ci-dessus sont refusées à l'unanimité.

**APPROUVÉ CÉ36-04-2018**

#### **9.11 Course à relais (club de course) et cross-country secteur 5e année – approuve**

Les membres ont été invités par courriel à prendre connaissance de la demande d'approbation pour la tenue de la course à relais annuelle par le Club de course Jakours et de l'activité Cross-Country pour les élèves de 5<sup>e</sup> année du secteur de Chambly-Carignan. Par souci de transparence, et comme le coût des deux activités était quand même important, Johanne Rousseau, spécialiste en éducation physique et à la santé, désirait avoir l'approbation du conseil d'établissement quant à la tenue des deux activités, mais elle tenait aussi à obtenir l'approbation des budgets à utiliser, pour le paiement de celles-ci. Elle offrait 3 options à cet égard.

Les membres conviennent qu'il serait préférable d'utiliser les surplus de la mesure 15023 pour payer les coûts liés aux activités comme présentées dans l'option #3 avant d'utiliser les sommes au fonds à destination spéciale, comme présenté en option #1 et #2.

Sophie Beaudoin, appuyée de Manon Faucher, propose l'approbation de la tenue de la course à relais et du Cross-Country avec l'approbation du paiement des activités par le budget de la mesure 15023.

**APPROUVÉ CÉ37-04-2018**

#### **9.12 Demande au fonds d'aide aux familles – approuve**

Comme la direction intérimaire est nouvellement en poste et qu'aucune demande aux fonds d'aide aux familles ne lui a été soumise depuis son arrivée, elle profite du point pour inviter les membres du conseil d'établissement à communiquer avec elle si jamais l'un d'entre eux avait connaissance d'une demande, d'un besoin particulier à cet effet durant les prochaines semaines.

#### **9.13 Activité de financement printemps 2018 – pour échange**

La direction intérimaire indique que ce point était déjà à l'ordre du jour avant même son arrivée et invite les membres à lui faire part de ce qui était prévu à cet effet afin de déterminer s'il y avait possibilité de tenir les activités de financement prévues en début d'année.

Étant donné la situation particulière au niveau de la direction, de l'absence de Johanne Rousseau qui devait chapeauter l'une des deux activités prévues au printemps et au fait que la séance au conseil d'établissement du 6 mars a été annulée, il serait impossible de bien mettre en œuvre les activités prévues (course-o-thon et spectacle-bénéfice) comme présentées par Monsieur Solinas et approuvées par le conseil d'établissement en mai 2017.

#### **9.14 Offre de conférence pour les parents avec mesure 15024 Aide aux parents**

La direction intérimaire a eu vent que Monsieur Solinas aurait bien aimé offrir une conférence aux parents du secteur. Étant donné la situation actuelle et des besoins prioritaires de l'école, elle propose aux membres de remettre la somme allouée aux écoles de secteur afin que celles-ci puissent, elles, mettre en place une conférence aux parents du secteur.

## **10. Points d'information**

### **10.1 Politique d'admission et d'inscription 2018-2019 – est informé**

La direction intérimaire indique qu'une rencontre à l'Annexe B aura lieu sous peu et que des informations leur seront fournies lors de la prochaine séance.

### **10.2 Mise à jour budgétaire de l'école – est informé**

La direction intérimaire indique qu'une rencontre est prévue ce vendredi 13 avril avec l'agente des ressources financières. Une mise à jour des budgets lui sera remise. Plus d'informations quant à celui-ci lors de la prochaine séance.

### **10.3 Liste des effets scolaires**

La direction intérimaire indique qu'elle a avisé les enseignantes lors de l'assemblée générale que sur les prochaines listes d'effets scolaires, et ce, en lien avec le recours collectif sur les frais chargés aux parents, certains items ne pourront apparaître sur les listes.

### **10.4 Frais chargés aux parents**

Toujours en lien avec le recours collectif sur les frais chargés aux parents, la direction intérimaire mentionne qu'elle a également rappelé aux enseignantes et aux spécialistes que s'ils exigeaient l'achat d'un cahier d'exercices pour leur enseignement auprès des élèves, le cahier d'exercices devait être rempli à plus de 80 % par chacun des élèves. Aussi, elle les a informés qu'aucune activité éducative complémentaire n'était autorisée, jusqu'à ce jour, pour l'année scolaire 2018-2019.

## **11. Autres sujets**

### **11.1 État de la situation au niveau de la direction**

Un membre désire faire état qu'elle et sa famille en est à sa 7<sup>e</sup> direction en 11 ans de fréquentation à notre école. Elle indique aussi qu'il y a beaucoup de spéculations de la part des élèves sur l'état de santé de Monsieur Solinas.

La direction intérimaire en place ne peut faire état de la situation par mesure de confidentialité et assumera l'intérim à la direction jusqu'au retour de Monsieur Solinas.

**12. Levée de l'assemblée** Les étant épuisés, le président du conseil propose la levée de la séance à 21 h 17.

**ADOPTÉ CÉ38-04-2018**

## **SIGNATURES**

---

Philippe Desmarais, président du conseil

---

Isabelle St-Cyr, directrice intérimaire